

Opération Vacances 1993 - Adoption des projets - Encaissement des aides de l'État, du FAS et de la Caisse d'Allocations Familiales - Attribution de subventions et modification du budget des Maisons Pour Tous

M. LE MAIRE, Rapporteur : Malgré les différentes formules vacances et les systèmes d'aides individuelles, la période d'été révèle chaque année l'existence de nombreux jeunes présents dans les quartiers sans activités, ni projets.

Depuis 1983, la Ville propose la mise en place de dispositifs «Opérations-Vacances» ayant pour objectifs de prévenir les risques de perturbation liés à cette situation et de proposer aux enfants et aux jeunes des lieux d'accueil et d'activités de loisir éducatif.

Le programme est coordonné par la Ville, Service Animation-Formation-Prévention.

Sa mise en œuvre est assurée dans les quartiers par :

- les équipements socio-culturels municipaux : MPT de Planoise, Grette, Montrapon et Clairs-Soleils,

- les équipements associatifs : MJC de Palente, Maison de Quartier de St-Ferjeux, Régie de Fontaine Écu,

- les équipes de prévention spécialisée de l'ADDSEA.

Le Service Municipal des Sports assure avec des moyens autonomes l'animation de la plage de Chalezeule et reçoit le soutien de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

L'opération comporte différents dispositifs :

- Campagne préalable (mai-juin) d'informations s'appuyant sur le document info-vacances du CIAM et du CIJ.

- Centres de Loisirs sans hébergement pour les 6-12 ans.

- Accueil quotidien et activités pour les adolescents sur le quartier ou la Ville.

- Camps et petits séjours dans la proche région.

- Aide technique à la réalisation de projets autonomes : prêts de matériel, conseil, élaboration de projets J... Une somme de 10 000 F sera réservée à cet effet sous forme de subvention à l'ADDSEA.

- Actions spécifiques de Prévention Spécialisée en direction des jeunes 15-25 ans en grande difficulté, suivies à l'année par les éducateurs spécialisés.

Le programme prévu pour 1993, doit permettre de concerner 800 à 1 000 jeunes avec organisation de plus de 11 000 journées-jeunes dont 1 500 journées séjours.

Dans le cadre de la préparation de l'opération, un stage de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) a été organisé à Pâques par la MJC Palente et collaboration avec les CEMEA et les équipements de quartier. Adapté à l'animation de quartier, il a permis à 28 jeunes issus eux-mêmes des quartiers de se former à l'encadrement de groupes et à l'organisation d'activités. Prise en charge sur le budget Opérations-Vacances, la dépense correspondante fera l'objet d'une

compensation : chaque jeune effectuera 14 journées d'encadrement bénévole dans les équipements de quartier pendant l'été ou à la rentrée.

L'Opération-Vacances est dotée d'un budget de 460 000 F apporté par la Ville (275 000 F inscrits au BP 1993), la CAF (100 000 F), le Fonds d'Action Sociale (85 000 F).

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports apporte son concours sous forme de mois saisonniers et d'un quasi-contrat de 5 000 F pour l'animation enfance à la Grette.

Après avoir étudié les propositions élaborées dans les quartiers, la Commission Socio-Culturelle, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal :

1) d'approuver les modalités proposées pour l'Opération-Vacances 1993,

2) d'encaisser la subvention de 100 000 F de la Caisse d'Allocations Familiales qui sera inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 1993 :

* en recettes au chapitre 945-92/7379/89031-47040 Prévention-Opération Vacances - Autres participations

* en dépenses au chapitre 945-92/657/89031-47040 Prévention-Opération Vacances - Subventions

3) d'encaisser la subvention de 5 000 F attribuée sous forme de quasi-contrat par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour l'animation enfance quartier La Grette.

* en recettes au chapitre 945-90/7371/47033 Animation - Participation de l'État - La Grette

* en dépenses au chapitre 945-90/609/47033 Animation - Autres fournitures - MPT Grette.

4) de solliciter le versement d'une subvention de 85 000 F du Fonds d'Action Sociale qui, à réception de la somme, sera encaissée :

* en recettes au chapitre 945-92/7379/89031-47040 Prévention-Opération Vacances - Autres participations

* en dépenses au chapitre 945-92/657/89031-47040 Prévention-Opération-Vacances-Subventions

5) de verser les subventions suivantes aux associations participantes :

- 106 931 F à la MJC Palente pour l'organisation du stage BAFA (39 960 F) et son programme Opérations-Vacances (66 971 F).

- 35 800 F à la Régie de Quartier de Fontaine Écu.

- 63 175 F au Comité de Quartier de Rosemont-St-Ferjeux.

- 15 390 F à l'ADDSEA dont 10 000 F maximum seront versés sur présentation de bilans et justificatifs à l'issue de l'opération.

La dépense soit 221 296 F sera prélevée sur le chapitre 945-92/657-89031-47040 Prévention-Opération-Vacances - Subvention.

6) de modifier les budgets des MPT de la manière suivante :

a) transfert d'une somme de 238 704 F à prélever sur le chapitre 945-92/657/89031-47040 et à ventiler comme suit :

Service Animation :

22 564 F chapitre 945-90/630/47030 – Frais communs et location de véhicules pour les MPT.

- *MPT Montrapon*

- * 16 120 F chapitre 945-90/601/47032 Alimentation
- * 13 450 F chapitre 945-90/609/47032 Autres fournitures
- * 17 830 F chapitre 945-90/611/47032 Personnel
- * 5 400 F chapitre 945-90/645/47032 Prestations
- * 8 200 F chapitre 945-90/645.5/47032 Transport

- *MPT Grette*

- * 6 900 F chapitre 945-90/601/47033 Alimentation
- * 21 540 F chapitre 945-90/609/47033 Autres fournitures
- * 2 582 F chapitre 945-90/611/47033 Personnel
- * 5 100 F chapitre 945-90/645/47033 Prestations
- * 16 720 F chapitre 945-90/645.5/47033 Transport

- *MPT Planoise*

- * 10 900 F chapitre 945-90/601/47034 Alimentation
- * 10 250 F chapitre 945-90/609/47034 Autres fournitures
- * 33 188 F chapitre 945-90/611/47034 Personnel
- * 3 600 F chapitre 945-90/645/47034 Prestations
- * 10 200 F chapitre 945-90/645.5/47034 Transport

- *MPT Clairs-Soleils*

- * 7 580 F chapitre 945-90/601/47035 Alimentation
- * 7 498 F chapitre 945-90/609/47035 Autres fournitures
- * 6 322 F chapitre 945-90/611/47035 Personnel
- * 960 F chapitre 945-90/645/47035 Prestations
- * 11 800 F chapitre 945-90/645.5/47035 Transport

b) Vote au budget supplémentaire de l'exercice courant

* **en recettes** d'une somme de 124 493 F correspondant à la participation des familles (article 7006) et au versement des bons et prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (article 709) à ventiler comme suit :

MPT Montrapon

- . 12 750 F chapitre 945-90/7006/47032
- . 24 000 F chapitre 945-90/709/47032

MPT Grette

- . 12 665 F chapitre 945-90/7006/47033
- . 15 680 F chapitre 945-90/709/47033

MPT Planoise

- . 14 580 F chapitre 945-90/7006/47034
- . 21 380 F chapitre 945-90/709/47034

MPT Clairs-Soleils

- . 4 430 F chapitre 945-90/7006/47035
- . 19 008 F chapitre 945-90/709/47035

* en dépenses de crédits de montants équivalents qui seront ventilés sur les imputations suivantes :

MPT Montrapon - chapitre 945-90/611/47032	36 750 F
MPT Grette - chapitre 945-90/611/47033	28 345 F
MPT Planoise - chapitre 945-90/611/47034	35 960 F
MPT Clairs-Soleils - chapitre 945-90/611/47035	23 438 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur l'ensemble des propositions concernant l'Opération Vacances 1993, la répartition du budget et l'attribution des subventions correspondantes à la MJC Palente, au Comité de Quartier de St-Ferjeux, à la Régie de Quartier de Fontaine Écu et l'ADDSEA,

- autoriser M. le Maire à fixer par arrêté les tarifs des activités proposées par les MPT durant cette période.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.